

Mémoire citoyen au BAPE

GNL-Québec ne doit pas être construit

1. Le rapport du GIEC-ONU pour limiter à 1.5°C la hausse moyenne de la température terrestre d'ici 2100 affirme clairement qu'il faut avoir atteint la carboneutralité d'ici 2050. Quelque soit l'ambiguïté du terme, il signifie au minimum qu'on ne doit pas développer ou faciliter la production de nouvelles sources d'hydrocarbures. En plus, la construction de ce projet comporte des infrastructures très dispendieuses qui pour être rentables devraient être amorties au-delà de 2050.
2. Le gaz naturel n'est pas un substitut à des hydrocarbures soi-disant moins polluants surtout quand on prend en considération les émanations de méthane, généralement sous-évaluées, qui s'en dégagent. Loin de remplacer d'autres sources d'énergie fossile, il contribue plutôt à la croissance de ces énergies même si leur contribution relative peut diminuer vis-à-vis les énergies renouvelables et la sobriété énergétique. Même advenant la décroissance absolue des énergies fossiles, celle-là doit être très rapide ce qu'empêche l'addition de nouvelles sources.
3. Le gaz naturel produit par fracking qui alimentera le projet cause des pollutions supplémentaires telle celle de l'eau utilisée en grande abondance pour l'extraction sans compter la dévastation des paysages et la congestion routière par les très nombreux puits d'extraction.
4. Le très long et très cher gazoduc nécessaire au projet menace par ses risques d'accidents, inévitables à la longue, un grand nombre de cours d'eau et de lieux sacrés autochtones ce qui amènera ceux-ci à contester cette construction, droit que leur accorde la Déclaration des Nations unies sur les peuples autochtones qui réclame un consentement préalable et informé de leur part pour construire une infrastructure qui traverse leurs territoires reconnus historiquement.
5. Le transport du gaz naturel liquéfié sur le Saguenay de par l'importance du trafic maritime qui s'ajoutera à celui émanant de d'autres projets miniers et à celui provenant des alumineries et des croisières est une grave menace à la survie des bélugas du St-Laurent.
6. L'argument de la création d'emplois est fallacieux tellement le rapport coût versus emplois créés est élevé pour ce projet très intensif en capital.
7. La rentabilité économique du projet est douteuse tellement les énergies fossiles sont remis en question, à ce point que le principal actionnaire du projet s'en est retiré, ce qui rend quasi inévitable à terme d'importants apports de capitaux gouvernementaux comme on a pu le constater dernièrement pour maints grands projets miniers ou de cimenterie.

Marc Bonhomme, 22 octobre 2020

www.marcbonhomme.com ; bonmarc@videotron.ca